

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 08 avril 2025

Délibération N° DE_023_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	8	8
Date de la convocation : 27/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Jean BYKENS.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Valentin BESNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - MALARCE SUR LA THINES 2025

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune MALARCE SUR LA THINES,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune MALARCE SUR LA THINES pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 043 905,99

En dépenses à la somme de : 1 043 905,99

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025 Date de réception de l'AR: 09/04/2025

007-210701470-DE_023_2025-DE A G E D I

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	183 705,06
012	Charges de personnel, frais assimilés	211 743
014	Atténuations de produits	34 535
042	Section à section	90 480,87
65	Autres charges de gestion courante	140 134,15
66	Charges financières	7 500
67	Charges spécifiques	100
68	Dot. aux amortissements et provisions	249,77
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	668 447,85

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	111 682,94
013	Atténuations de charges	150
042	Section à section	7 000
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 133
73	Impôts et taxes	150 370
731	Fiscalité locale	168 989
74	Dotations et participations	138 702,91

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025

Date de reception de l'AR: 09/04/2025

007-210701470-DE_023_2025-DE

A G E D I

75	Autres produits de gestion courante	73 015
76	Produits financiers	5
77	Produits spécifiques	1 400
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		668 447,85

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	99 260
001	Solde d'exécution section investissement	209 891,37
040	Section à section	7 000
041	Opérations patrimoniales	0
107	EXTENSION CIMETIERE DE MALARCE	10 000
108	AMENAGEMENT SALLE MAIRIE LAFIGERE	19 636,77
110	AMENAGEMENT DE LA PLACE	5 000
111	ECLAIRAGE PUBLIC	670
117	DECI - DFCI	24 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		375 458,14

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	173 685,59
040	Section à section	90 055,87
041	Opérations patrimoniales	0

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025

Date de reception de l'AR: 09/04/2025

007-210701470-DE_023_2025-DE

A G E D I

110	AMENAGEMENT DE LA PLACE	90 336,68
113	CONSTRUCTION BÂTIMENT TECHNIQUE	8 130
117	DECI - DFCI	13 250
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		375 458,14

ADOpte A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean BYKENS
Président de séance

Valentin BESNIER
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 09/04/2025
Date de reception de l'AR: 09/04/2025

007-210701470-DE_023_2025-DE
A G E D I